

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DU WOLEU N'TEM (Gabon) (1930-1937)

Création de la Société des bois de la Mondah

Société les Plantations du Woleu-N'Tem
(GABON)

Société anonyme au capital de 1.800.000 francs
Siège social à LIBREVILLE (Gabon)
(J. O. A. E. F., 15 février 1930)

I STATUTS

Suivant acte sous seing privé fait double à Beauvais le 23 décembre 1929 dont un des originaux est annexé à la déclaration de souscription et de versement ci-après énoncée, M. Adrien Vivier, industriel à Paris, ayant agi en qualité d'administrateur délégué par le conseil d'administration de la Société des Bois de la Mondah, dont le siège est à Libreville, a établi les statuts de la société anonyme dite Société des Plantations du Woleu-N'Tem (Gabon), dont la teneur littérale suit :

.....

Article 6

Le capital social est fixé à un million huit cent mille francs divisé en dix-huit mille actions de cent francs chacune à souscrire en numéraire.

La Société des Plantations du Woleu-N Tem (Gabon) remboursera à la Société des Bois de la Mondah, fondatrice, les frais dûment justifiés engagés par celle-ci pour avoir aidé à la constitution de la présente société et pour la mise en valeur jusqu'à ce jour des concessions agricoles au Woleu-N'Tem.

.....

Premiers administrateurs

- 1° M. Jean Artus, 26, rue Saint-Bernard, à Paris ;
- 2° M. René Barbier, 14, rue Cimarosa, à Paris ;
- 3° M. Auguste Collin, 42, boulevard Richard-Lenoir, à Paris ;
- 4° Comité des bois, 156, rue de la Pompe, à Paris ;
- 5° M. Gustave Gibert, 32, avenue Montaigne, à Paris ;
- 6° M. Jean Hollande, 17, rue du Sergent-Bauchat, à Paris ;
- 7° M. Marcel Jauffret, 17, rue de l'Annonciation, à Paris ;
- 8° M. Georges Masson, 61, rue Charles-Laffite, à Neuilly-sur-Seine ;
- 9° M. Louis Pome, 4, rue Thimonier, à Paris ;
- 10° M. Raoul Duval, 7, place Carnot, au Havre ;
- 11° M. Fernand Roux-Mollard, 20, rue des Sablons, à Herblay (Seine-et-Oise) ;
- 12° Société des Bois de la Mondah, 156, rue de la Pompe, à Paris,

Commissaire : M. Paul Million, 6, avenue Raymond, à La Varenne-Saint-Hilaire.

Comme commissaire suppléant : la Compagnie fiduciaire pour le commerce et l'industrie (représentée par M. Marcel Gullemot ¹), 12, rond-point des Champs-Élysées, à Paris,

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DU WOLEU-N'TEM
(GABON)

Société anonyme au capital de 1.800.000 francs
Siège social à LIBREVILLE (Gabon)
(J. O. A. E. F., 1^{er} septembre 1931)

Il résulte de la délibération d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29 juin 1931, que les statuts, en ce qui concerne l'article 40, ont été modifiés comme suit :
« Art. 40. — L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement le premier exercice aura une durée de 24 mois et prendra fin le 31 décembre 1931 ».

Extraits de ladite délibération ont été déposés aux greffes de la justice de paix et du tribunal de commerce de Libreville.

Pour extrait :
Le conseil d'administration.

¹ Marcel Guillemot (et non *Gullemot*) : ancien commissaire adjoint du Congo à l'Exposition universelle de 1900 et ancien administrateur de la SAFIA.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ
DES PLANTATIONS DU WOLEU N'TEM
(Gabon)

Société anonyme au capital social de 1.800.000 fr.
divisé en 18.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'A.E.F.*
du 1^{er} octobre 1931

Siège social à Libreville

Statuts déposés en l'étude de M^e Toussaint, notaire à Beauvais

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

Libreville, le 23 juil. 1933
Un administrateur (à gauche) : Gustave Gibert
Un administrateur (à droite) : Marcel Jauffret
Papeterie Normand, 32, passage du Havre, Paris

AEC 1931 (notice n° 475) — Sté des plantations du Woleu-N'Tem ²
Siège : Libreville (Gabon)
Bureau à Paris : Sté des bois de la Mondah, 156, rue de la Pompe, Paris 16e.
Capital. — S.A. fondée par la Sté des bois de la Mondah, le 2 janvier 1930,
1.800.000 fr. en 18.000 actions de 100 fr., toutes de numéraire.
Objet. — Toutes affaires se rapportant au commerce et à l'industrie des produits
coloniaux (statuts : *J.O.A.E.F.*, 15-02-1930).
Conseil. — MM. Jean Artus, René Barbier, Auguste Collin, Comité des Bois, Gustave
Gibert, Jean Hollande, Marcel Jauffret, Georges Masson, Louis Pome, Raoul Duval, F.
Roux-Mollard, Sté des bois de la Mondah.

TRANSFERT DE CONCESSION RURALE
(*J. O. A. E. F.*, 1^{er} février 1936)

Par arrêté en date du 11 janvier 1936, pris en Commission permanente du conseil
d'administration, est autorisé avec toutes ses conséquences de droit, le transfert à la
Société des Plantations du Woleu-N'Tem, de la concession d'un terrain rural de 1.000
hectares, sis dans la région de Bitam (département du Woleu-N'Tem), primitivement
concedé à titre provisoire et onéreux à la Société des Bois de la Mondah par arrêté du 5
mai 1930.

La Société des Plantations du Woleu-N'Tem, substituée au précédent concessionnaire
dans l'exercice de ses droits, sera tenue à l'exécution des obligations imposées à celui-ci,
particulièrement au paiement de la redevance annuelle de 850 francs et aux conditions
de mise en valeur spécifiées à l'arrêté du 9 janvier 1935 fixant le régime des concessions
domaniales en A. E. F.

Société des Plantations du Woleu-N'Tem
(GABON)
Société anonyme au capital de 1.800.000 francs
Siège social : LIBREVILLE (Gabon)
Registre du commerce : LIBREVILLE n° 11
(*J. O. A. E. F.*, 15 octobre 1936)

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire à Paris,
dans l'immeuble du Comité des Bois, 156, rue de la Pompe, le mardi 27 octobre 1936,
à 11 heures du matin.

Ordre du jour :

Ratification d'une convention avec un planteur du Gabon pour l'exploitation de la
plantation d'Assok-N'Gom.

Nota. — Les propriétaires d'actions au porteur et les actionnaires qui usent du droit
de groupement doivent déposer leurs titres (ou les récépissés de dépôt dans une

² Archives Serge Volper.

banque), soit au siège social, soit au bureau de la réunion, dix jours avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration.

Société civile des Porteurs de parts bénéficiaires de la Société dite :
SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DU WOLEU-N'TEM (Gabon)
Siège social: LIBREVILLE (Gabon)
R. C. LIBREVILLE N° 11
(*J. O. A. E. F.*, 15 juin 1937)

MM. les porteurs de parts bénéficiaires de la Société des Plantations du Woleu-N'Tem sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, à Paris, dans l'immeuble du Comité des Bois, 156, rue de la Pompe, le 25 juin 1937, à 16 heures.

Ordre du jour :

Dissolution de la Société.

Le conseil d'administration.

RETOUR AU DOMAINE
(*J. O. A. E. F.*, 15 décembre 1938)

4.187. — Par arrêté en date du 22 novembre 1938, ratifié en commission permanente du conseil d'administration en sa séance du 23 novembre 1938, est prononcé pour compter du 5 mai 1936, le retour pur et simple au domaine d'un terrain de 1.000 hectares, sis à Bitam (département du Woleu-N'Tem, précédemment accordé par arrêté n° 771 du 5 mai 1930, à la Société des Bois de la Mondah, qui l'a transféré à la Société des Plantations du Woleu-N'Tem, suivant autorisation n° 116 du 11 janvier 1936.
